

SAGE COMPTABILITE

Les 15 et 16 mars 2012
Formation inter - entreprises
(Réponse souhaitée avant le 23 février 2012)

Sage 100 propose l'ensemble des éléments constitutifs d'une gestion comptable et financière efficiente. Gestion de la comptabilité, du recouvrement, de la trésorerie, des immobilisations et des moyens de paiement, des outils d'aide à la décision et la toute dernière solution de dématérialisation de factures, font de la gestion comptable et financière de Sage 100 un véritable centre de pilotage des données de l'entreprise axé sur le contrôle et l'analyse d'indicateurs clés dans une optique d'amélioration de la productivité.

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra :

- d'enregistrer des factures clients-fournisseurs
- de gérer les relances et suivis des tiers
- de gérer le stock, la trésorerie
- de suivre la déclaration TVA.

PUBLIC CONCERNE

- tout public ayant des notions de base en informatique en comptabilité.

DUREE ET EFFECTIF

- **2 jours**, soit 14 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 5 et 10 personnes**.

LIEU

- En Entreprise ou au centre de formation.

TARIFS

- **260 € HT / jour / participant**, soit 520 € HT / participant pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend la mise à disposition de postes informatiques (PC), les supports pédagogiques, la documentation, les pauses et les déjeuners pris en commun.

METHODES ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- La formation est assurée par des professionnels de l'informatique. ayant les capacités techniques et pédagogiques appropriées à la formation CEGID COMPTABILITE.
- Contrôle des connaissances réalisées sous forme de questions orales durant la formation.
- Support de cours – manuel - et travaux pratiques.
- Chaque stagiaire dispose d'un poste informatique récent.

CONTENU PEDAGOGIQUE

FONCTIONS DE BASE

- Plan comptable général et analytique
- 5 exercices en ligne possibles
- Protection du fichier par niveau d'utilisateur
- Nombreux automatismes de saisie
- Rapprochement manuel
- Lettrage manuel
- Génération automatique du nouvel exercice

SAISIE D'ECRITURES

- Validation des écritures en temps réel
- Saisie par pièce avec schémas d'écritures paramétrables
- Génération automatique des écritures de TVA et autres taxes
- Possibilité en saisie d'afficher le solde des comptes
- Saisie d'écritures de simulation incorporables dans les états
- Extournes et contrepassations assistées

TIERS

- Gestion des tiers multi-collectifs
- Règlement tiers
- Gestion des relances clients
- Interrogation des comptes de tiers avec tri par compte
- Etats statistiques tiers



FONCTION DE REPORTING

- Présentation d'états
- Edition de Balances

ANALYTIQUE

- 10 plans analytiques avec assistant
- Ventilation selon un nombre illimité d'imputations
- Libre définition du format des comptes
- Possibilité de reventilation après saisie
- Report analytique

BUDGET

- 3 exercices budgétaires en ligne
- Report des budgets d'une année sur l'autre

SAISIE DECENTRALISEE

- Gestion de lots de saisie
- Mise à jour différée sécurisée dans la base comptable

DECLARATION DE TVA

- TVA sur les encaissements

GESTION MULTI-DEVISES

- 32 devises
- Edition des états dans la devise de son choix
- Balances, grands livres, journaux, comptes généraux
- Réévaluation des dettes et créances en devises
- Génération des écritures d'écart de change

RAPPROCHEMENT AUTOMATIQUE

- Entre les extraits de compte bancaires et les écritures
- 3 critères de rapprochement automatique

- Génération des écritures d'ajustement

OUTIL DE REVISION

- 20 cycles de révision pré paramétrés
- Consignes de travail gérées à l'aide de filtres
- Gestion de profils de révision à chaque dossier

EDITIONS

- Balances, grands livres des comptes, journaux, échéancier, balance âgée, rappels et relevés client...
- Bilans, comptes de résultat et soldes intermédiaires de gestion
- Comparatif multi-exercices, tableaux de bord personnalisés, palmarès des comptes

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Possibilité d'adapter le contenu de la formation à votre niveau, ainsi qu'à vos objectifs opérationnels ;
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter-entreprises
« CEGID COMPTABILITE »

Les 15 et 16 mars 2012 à la Maison de l'Entreprise.

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation** :

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Société :
Gestionnaire du dossier :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.